Note d'information – Proposition de Programme indicatif pluriannuel (PIP)

Programme thématique

Organisations de la société civile et Autorités locales » (2014-2020)

Le nouveau programme « Organisations de la société civile et Autorités locales » est le successeur du programme thématique <u>Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement</u> (2007-2013) en cours de mise en œuvre. Le nouveau programme couvre la période 2014-2020. Ses objectifs et les résultats seront développés en détail dans le Programme indicatif pluriannuel (PIP) pour la période 2014-2017. Cette note présente une première proposition pour ce PIP. Au cours de sa mise en œuvre, après une revue à miparcours, un deuxième PIP sera préparé pour la période 2018-2020.

Le cadre légale de ces nouveaux programmes se trouve dans le règlement de l'Instrument de coopération au développement (ICD). La <u>proposition d'un nouveau règlement concernant l'ICD pour 2014-2020</u> a été adoptée par la Commission européenne en décembre 2011 et se trouve encore en cours de discussion au Conseil et au Parlement européens. La régulation de l'ICD expose les grandes priorités et le champ d'application du programme.

1. Contexte

Le nouveau Programme thématique OSC-AL se base sur le <u>Programme pour le changement</u> de l'UE, qui identifie deux domaines d'aide prioritaires :

- Les droits de l'homme, la démocratie et d'autres éléments fondamentaux de bonne gouvernance
- La croissance inclusive et durable

Le nouveau programme thématique reflètera la politique récemment adoptée concernant la société civile « Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures » (2012), et les conclusions correspondantes du Conseil. Cette politique intègre les conclusions du Dialogue structuré. Il présente une approche renforcée et plus stratégique des engagements de l'UE avec la société civile, en mettant l'accent sur l'engagement de l'UE avec les OSC locales en termes de développement, les pays voisins et les candidats à l'élargissement. La Communication propose trois priorités concernant l'aide de l'UE :

- 1. Développer les efforts visant à promouvoir un environnement propice aux OSC dans les pays partenaires.
- Encourager une participation significative et structurée des OSC dans les politiques internes des pays partenaires, dans le cycle de programmation de l'UE et dans les processus internationaux.
- 3. Accroître la capacité locale des OSC pour qu'elles jouent plus efficacement leur rôle en tant qu'acteurs indépendants du développement.

Au niveau opérationnel, la politique appelle à l'élaboration, au niveau des pays, de « Feuilles de route de l'UE pour son engagement avec les OSC », qui devraient garantir la cohérence et l'impact des actions de l'UE en ce qui concerne le dialogue et la coopération avec la société civile.

Le nouveau Programme thématique reflètera aussi la proposition politique à venir sur les futurs engagements de l'UE avec les AL pour le développement (qui doit être adoptée au début 2013). Une consultation des acteurs concernés, dans le cadre de l'UE et de ses pays partenaires, est actuellement en cours. La partie du PIP qui concerne l'aide aux AL pourrait être adaptée si nécessaire, pour prendre en compte les résultats de ce processus consultatif.

2. Défis

Le nouveau Programme thématique cherchera à répondre à un certain nombre de défis :

- Les écarts en termes d'environnement porteur, pour les OSC et les AL
- Les défis des OSC et des AL pour contribuer efficacement à la gouvernance et à la redevabilité nationale
- L'accès limité des populations aux services sociaux
- Garantir que la croissance économique soit inclusive et durable
- Les écarts en termes de coordination et de dialogue
- La gouvernance interne et la redevabilité des OSC et des AL
- La compréhension, de la part du public européen, de la coopération au développement
- Un défi transversal dans différents domaines : les contraintes en terme de capacité pour les OSC et les AL

3. Proposition de volets pour le Programme thématique

Conformément à la proposition de Règlement de l'ICD, le projet de PIP 2014-2017 inclut les trois volets présentés ci-dessous :

- 1. L'accent sur le niveau national : renforcer la contribution des OSC et des AL aux processus de développement et de gouvernance
- 2. Renforcer les réseaux des OSC et des AL dans le domaine du développement au niveau régional, européen et mondial
- 3. Initiatives d'éducation au développement et de sensibilisation, favorisant la prise de conscience et la mobilisation des citoyens sur les questions liées au développement.

Développement des capacités et gouvernance interne

Le développement des capacités et la gouvernance interne des OSC et des AL sont considérés comme étant des questions transversales importantes concernant ces trois volets.

Principes

La mise en œuvre du Programme thématique se basera sur les principes suivants :

- Prendre en compte le droit d'initiative des OSC.
- Prendre en compte la diversité et les spécificités des OSC.
- Une profonde compréhension du secteur des OSC et des AL, comme point de départ.
- Un engagement stratégique avec les OSC et une mise en lien avec les « Feuilles de route » au niveau des pays.
- L'indépendance du Programme thématique (approbation gouvernementale non nécessaire).
- Une aide à des acteurs transparents et redevables.
- Des financements adéquats et flexibles.
- Une capitalisation et une diffusion systématique des connaissances.

Volet 1:

1. L'accent sur le niveau national : renforcer la contribution des OSC et des AL aux processus de développement et de gouvernance

Ce volet a pour but d'améliorer les capacités des OSC et des AL à travailler au niveau national, étant donnés les rôles essentiels, bien que différents, qu'elles jouent respectivement en faveur de la démocratie et de la redevabilité, et dans la mesure où elles contribuent à la prestation de services pour les plus démunis et à la croissance économique. Dans le but de rendre opérationnelle la reconnaissance des différents rôles des OSC et des AL et pour encourager leur collaboration au développement local, le programme distingue entre les trois objectifs stratégiques suivants :

- 1.1 : Renforcer la contribution des OSC dans les processus de développement : le programme aidera les OSC en qualité d'acteurs de la gouvernance et en tant que partenaires dans la promotion à un accès plus large aux prestations de service, et en tant qu'acteurs fondamentaux dans le domaine de la promotion de la croissance inclusive et durable.
- 1.2: Renforcer la contribution des AL dans les processus de développement : le programme aidera les AL, en tant qu'institutions publiques autonomes opérant sur un territoire donné. Il soutiendra leur contexte général en les aidant à exercer leur propre rôle, légitime et légal. Il renforcera également leur capacité à garantir efficacement la prestation de biens et de services publics, et à promouvoir la croissance inclusive et durable dans le cadre de leurs compétences.

 1.3: Appuyer des actions pilotes pour la promotion d'une approche territoriale du développement au travers d'une action conjointe entre les OSC, les AL et les autres acteurs concernés.

Les délégations de l'UE garantiront que les interventions promues par le programme seront conçues en fonction des besoins et du contexte des pays, et qu'elles encourageront la cohérence et la complémentarité avec d'autres instruments et d'autres programmes. À cet égard, les interventions visant à aider les OSC seront intégrées dans les feuilles de route pour l'engagement avec les OSC, annoncées dans la nouvelle politique sur les OSC¹ et les conclusions correspondantes du Conseil.

Tout en mettant l'accent sur les OSC locales, le programme reconnaît et soutient le rôle joué par les OSC européennes en termes d'aide aux partenaires locaux, à travers le partage d'information, l'accompagnement, le plaidoyer commun, etc. Dans des contextes difficiles, les OSC européennes peuvent aussi jouer un rôle important en termes de promotion de l'environnement porteur des OSC locales, ainsi qu'en termes de sensibilisation quant aux restrictions ou aux attaques dont elles feraient l'objet.

1.1 Renforcer la contribution des OSC dans les processus de développement

1.1.1.

- Espace/capacité d'action
- Les OSC contribuent aux processus politiques
- •... et aux systèmes de redevabilité
- Un environnement meilleur, facilitant la participation des OSC
- Une participation renforcée des OSC dans les processus politiques
- Un rôle renforcé des OSC dans les systèmes de redevabilité
- Une meilleure capacité des OSC, pour contribuer à un environnement propice aux processus et à la redevabilité politique
- · Une gouvernance interne des OSC renforcée
- · Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

1.1.2.

• Un rôle renforcé des OSC pour une meilleure **prestation de** services pour les plus démunis

- Un meilleur accès et une meilleure qualité concernant les services de base
- Un rôle renforcé des OSC dans les partenariats, y compris avec les autorités locales
- Des innovations testées et appliquées à grande échelle, concernant les prestations de services sociaux
- Une meilleure capacité des autorités publiques à travailler avec les OSC
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

1.1.3.

 Un rôle renforcé des OSC pour une croissance économique inclusive

- Des activités économiques inclusives et durables et bénéficiant d'un soutien
- Un meilleur accès aux services d'aide pour les activités socioéconomiques
- Une meilleure création d'emplois et de meilleures entreprises sociales
- Une participation accrue de la femme, des groupes et des minorités socialement exclus
- Des innovations socioéconomiques testées et appliquées à grande échelle
- Une meilleure participation des OSC dans les partenariats
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

¹ Voir COM(2012) 492 Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures, section 4.5.

1.1.1 Améliorer l'espace et la capacité d'action et d'implication des OSC dans les politiques publiques et les systèmes de redevabilité.

- Le programme contribuera à améliorer l'environnement porteur de jure et de facto des OSC, afin qu'elles puissent contribuer efficacement aux processus de développement.
- Le programme cherchera à accroître les capacités des OSC afin de contribuer efficacement et significativement aux processus politiques locaux et nationaux et pour contrôler les actions des autorités publiques, aux côtés d'autres acteurs institutionnels. Une attention particulière sera aussi accordée à la capacité des OSC à jouer un rôle de surveillance dans le cycle budgétaire.
- Le programme appuiera la contribution des OSC dans l'élaboration des politiques au niveau national et sectoriel, notamment en matière de politiques liées au développement humain (y compris la prestation de services sociaux) et à la croissance inclusive.
- Le programme fournira une aide adaptée aux différentes catégories d'acteurs en tant qu'OSC (p. ex. les ONG, les syndicats, les coopératives, etc.), en reconnaissant que les mécanismes de dialogue sont particuliers à chaque acteur et chaque secteur.
- Le programme contribuera à encourager la transparence et la redevabilité des OSC, dans le but d'améliorer leur légitimité et leur crédibilité dans les processus politiques et de redevabilité.
- Le programme stimulera la capacité des OSC en ce qui concerne l'usage des nouvelles technologies et des médias sociaux.

1.1.2: Renforcer le rôle des OSC pour une meilleure prestation de services sociaux pour les plus démunis.

Cet axe du programme sera mobilisé dans les pays les moins avancés (PMA) et dans les pays fragiles ou en situation d'après-conflit pour améliorer l'accès aux services de base, notamment dans la santé, l'éducation, l'assainissement et la gestion de l'eau et l'alimentation.

Dans les pays à revenu moyen, l'appui aux OSC en matière de prestation de services sociaux pourra être mobilisé dans le cadre de secteurs focaux de coopération au travers de fonds géographiques (coopération bilatérale). Dans le long terme l'action des OSC en matière de prestation de services devra être progressivement intégrée au sein des systèmes nationaux, et les interventions de ce programme prendront en compte cette perspective.

Dans le PMA et les pays fragiles :

• Le programme pourra fournir un appui direct pour la fourniture des services sociaux notamment aux populations marginalisées ou vulnérables

- Le programme appuiera le développement des capacités des OSC par rapport à la qualité et la complémentarité des services fournis dans le cadre des systèmes nationaux
- Une attention particulière sera portée aux PMA fragiles où les OSC jouent fréquemment un rôle important en termes de prestation de services de base. L'aide aux OSC dans ce contexte devra garantir qu'elle ne porte pas atteinte aux processus de consolidation de l'État.

1.1.3: Renforcer le rôle des OSC dans la croissance économique inclusive.

- Le programme appuiera les initiatives des ONG qui associent des objectifs sociaux et économiques. Ce soutien concernera les initiatives dont le but est de promouvoir l'entreprenariat et d'élargir l'accès aux services de soutien aux entreprises, au crédit et aux marchés, pour les groupes marginalisés et pour donner aux groupes vulnérables les capacités d'accès à la main d'œuvre formelle.
- Le programme appuiera le travail des coopératives et des organisations de producteurs visant à promouvoir la croissance inclusive et à répondre aux besoins et aux intérêts de leurs membres et de leurs communautés, en facilitant par exemple l'accès au crédit.
- Le programme appuiera les actions des syndicats et des organisations d'employés visant à promouvoir la croissance inclusive.
- Finalement, le programme pourra appuyer les OSC dans des partenariats-multi acteurs, afin de promouvoir l'entreprenariat, créer des emplois et aider à la croissance, en permettant à différents acteurs importants de travailler ensemble et de développer des initiatives se renforçant mutuellement.

1.2: Renforcer la contribution des AL aux processus de développement

1.2.1.

 Un environnement porteur pour les AL

1.2.2.

Le rôle des AL pour une meilleure prestation de services pour les plus démunis
et pour promouvoir la croissance inclusive et durable

- Une coordination et un échange accrus entre les AL, y compris pour la capitalisation des expériences et des meilleures pratiques
- Une participation accrue des AL dans les processus politiques nationaux
- Une meilleure capacité de dialogue politique et en faveur de l'engagement des citoyens
- Une meilleure redevabilité des AL
- De meilleurs cadres législatifs pour les AL, y compris, le cas échéant, les processus de décentralisation
- Une plus grande transparence des AL dans la gestion des budgets
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences
- Une plus grande capacité en termes de prestation de services et pour la promotion de la croissance inclusive et durable, en concordance avec leur mandat
- Un rôle accru des AL en tant que catalyseurs d'actions, y compris les partenariats à plusieurs acteurs
- Une capacité accrue des AL en termes de planification politique
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

1.2.1: Promouvoir un environnement porteur pour les AL, afin qu'elles puissent jouer leur rôle efficacement.

- En prenant en compte les contextes spécifiques des pays, ce programme encouragera les améliorations dans les cadres légaux et réglementaires liés aux compétences des AL, en particulier en ce qui concerne les processus de décentralisation, en permettant aux AL de jouer leur rôle institutionnel de manière plus efficace.
- Le programme encouragera aussi la participation des AL dans les processus politiques au niveau national. Ce support pourra comprendre l'aide au travail en réseau, l'accompagnement ou le jumelage entre les AL et les associations d'AL au niveau national, ainsi que les échanges avec les AL originaires d'autres pays partenaires et d'Europe. Le programme appuiera des actions visant à développer la capacité des AL en termes d'analyse politique, de négociation et de coordination, en concordance avec leurs compétences spécifiques.
- Le programme pourra soutenir des actions visant à renforcer la gouvernance interne et la redevabilité des AL, en tant qu'institutions publiques, autant envers leurs propres citoyens qu'envers d'autres niveaux de gouvernement et d'autres organismes de contrôle indépendants. En particulier, il appuiera des actions visant à promouvoir la mise en œuvre efficace des budgets, le suivi des revenus et des dépenses publics, la compréhension des budgets et l'accès des citoyens à l'information budgétaire (y compris les processus budgétaires participatifs).
- Afin de dépasser les approches simplistes allant du sommet vers la base, une meilleure articulation entre les processus d'élaboration des politiques nationales et locales sera aussi encouragée, où les AL travailleront en tant que partenaires des gouvernements centraux dans l'élaboration des politiques et des plans nationaux ou sectoriels, ou dans la négociation des priorités concernant la coopération avec les partenaires du développement.

1.2.2: Renforcer la capacité des AL à fournir des services publics efficaces, y compris des services sociaux, et à promouvoir la croissance inclusive et durable.

- Le programme cherchera à renforcer la capacité des AL à fournir des services publics efficaces, y compris des services sociaux de base, et à promouvoir la croissance inclusive et durable sur leurs territoires.
- Le programme appuiera des actions visant à renforcer la capacité des AL à mettre efficacement en place les lois et les politiques qui relèvent de leur compétence, afin de stimuler l'économie locale, renforcer les liens de celle-ci avec le marché national, pour promouvoir l'entreprenariat et pour mobiliser différents acteurs dans le cadre d'efforts conjoints en faveur de la croissance inclusive et durable.
- Le programme appuiera la capitalisation du savoir-faire acquis au cours des différents processus de décentralisation, notamment en ce qui concerne la prestation de services, au travers d'une approche d'échanges entre pairs et du transfert d'expériences avec les AL européennes.

1.3: Appuyer des actions pilotes en matière d'approche territoriale du développement

1,3.1.

- Une approche territoriale du développement et
- des processus de développement à plusieurs acteurs
- Une collaboration accrue entre les AL, les OSC, et d'autres acteurs pertinents sur le territoire, pour une promotion conjointe du développement
- Un plus grand nombre de plans de développement à plusieurs acteurs
- La capitalisation et le partage des connaissances et des expériences

1.3.1: Appuyer des actions pilotes en matière d'approche territoriale au développement

- En concordance avec l'accent mis par le Programme pour le changement sur la croissance inclusive et durable pour le développement humain, cet objectif spécifique appuiera des actions pilotes dans le domaine des approches territoriales du développement, y compris les processus locaux de développement multi-acteurs, avec la participation des AL, des OSC et d'autres acteurs locaux.
- Le programme appuiera la mise en place de plans locaux de développement à travers la participation de différents acteurs tout en respectant le rôle de chaqu'un d'entre eux.

Volet 2:

2. Renforcer les réseaux des OSC et des AL dans le domaine du développement, au niveau régional, européen et mondial

Le nombre de réseaux et de plateformes d'OSC et d'AL s'est significativement accru au cours des dernières dizaines d'années, stimulant le débat vers des normes globales concernant des questions très différentes comme la santé, le commerce, les droits de l'homme, l'immigration, la justice globale, le changement climatique ou l'efficacité de l'aide. Aidés par l' évolution des technologies de l'information et de la communication, tout en imitant les structures régionales ou transnationales de gouvernance émergentes, des acteurs différents tout autour du monde établissent des contacts au-delà des frontières nationales. Ils jouent un rôle central dans la mise en relation des priorités et des problèmes locaux – souvent causés par des défis mondiaux comme le changement climatique – avec les dialogues et les débats régionaux et mondiaux, y compris au niveau européen. À cet égard, les OSC européennes peuvent jouer un rôle important dans la promotion des réseaux et de la coordination à différents niveaux, et pour mettre en relation leurs partenaires locaux avec les réseaux mondiaux et, finalement, avec les débats politiques à échelle mondiale.

Dans le but d'améliorer les contributions des OSC et des AL à l'élaboration et à la conception des politiques, le programme cherche à renforcer les alliances transnationales

ainsi que les initiatives en faveur du dialogue, des échanges, des mises en réseau et de la diffusion des bonnes pratiques. Le programme prendra particulièrement en considération le rôle des réseaux d'OSC et d'AL dans le cadre des débats politiques au niveau européen, encourageant le dialogue structuré entre les réseaux d'OSC et d'AL et entre celles-ci et les institutions européennes.

2.1 Renforcer les réseaux régionaux et mondiaux d'OSC

- Une plus grande capacité des réseaux d'OSC et d'AL de contribuer efficacement aux débats politiques, y compris au niveau de l'UE
- Une coordination renforcée des OSC au niveau régional et mondial
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences
 - Le programme mettra l'accent sur le soutien aux réseaux d'OSC et d'AL afin d'améliorer leur représentation, leur communication interne, la coordination et collaboration, dans le but de renforcer leur contribution au dialogue politique sur des questions liées au développement, au niveau régional et mondial.
- Il cherchera à renforcer l'engagement des réseaux avec les décideurs et les dirigeants politiques des pays partenaires et de l'UE elle-même. À cet égard, le rôle des réseaux d'OSC/AL dans la capitalisation et le partage des leçons apprises entre les OSC/AL européennes, les OSC/AL du sud et entre elles. Le programme cherchera à encourager les réseaux d'OSC et d'AL du sud à s'engager avec les organisations supranationales, les institutions régionales et avec d'autres acteurs importants, pour contribuer aux débats politiques régionaux et mondiaux.
- Le programme cherchera aussi à renforcer les plateformes européennes d'OSC, et notamment leur capacité à construire des alliances transnationales, à se coordonner et à collaborer, et à s'impliquer activement dans l'"advocacy" et dans les processus d'élaboration des politiques européennes.
- Le programme appuiera la capacité et la représentativité des réseaux d'OSC et d'AL, dans l'optique de leur participation aux dialogues liés au Forum politique de l'UE pour le développement.

Volet 3:

3. Initiatives d'éducation au développement et de sensibilisation, favorisant la prise de conscience et la mobilisation des citoyens sur les questions liées au développement.

Le concept « éducation au développement et sensibilisation » a pour but d'encourager les citoyens à prendre des initiatives individuelles et collectives inspirées par les principes fondateurs de l'UE. Ceci s'attache à la promotion du développement durable en tant que responsabilité partagée de l'humanité, à travers la compréhension, la réflexion et l'action.

L'éducation au développement et la sensibilisation sont des approches complémentaires, qui poursuivent des objectifs liés entre eux.

Les OSC ont un rôle important à jouer à cet égard. Grâce à leur travail dans les pays partenaires, elles sont bien placées pour souligner les défis du développement ainsi que les impacts sur le développement que les politiques et les comportements européens provoquent ailleurs. Au fil des ans, les OSC européennes ont acquis une vaste expérience concernant la promotion de la compréhension et de la reconnaissance, pour les publics européens, de l'importance des décisions et des actions liées au développement pour les populations mondiales. Les AL jouent un autre rôle fondamental dans l'éducation au développement dans la mesure où elles possèdent souvent des responsabilités spécifiques dans ce domaine.

En ce qui concerne la troisième priorité, ce programme a donc pour but de développer la prise de conscience des citoyens et la compréhension critique de leur rôle et de leur responsabilité dans un monde interdépendant. Il cherche aussi à soutenir leur implication active dans les efforts mondiaux pour éradiquer la pauvreté et promouvoir la justice, les droits de l'homme et le développement socioéconomique durable dans les pays partenaires.

Le programme actuel soutien des actions dans ce domaine au sein de l'UE. Le nouveau programme thématique pourrait s'ouvrir à des actions dans les pays partenaires, notamment dans les pays à revenu moyen.

3.1 Sensibilisation du public

3.2 Éducation au développement

3.3 Élaboration des politiques, complémentarité

- Une meilleure compréhension des questions liées au développement
- Une meilleure information publique des questions liées au développement
- Une plus grande implication citoyenne dans les actions de développement
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

- Une meilleure éducation au développement, formelle et informelle
- Une reconnaissance accrue de l'importance de l'éducation au développement
- Une meilleure intégration du développement dans les programmes des EM
- Une capitalisation et un partage des connaissance et des expériences
- Une capitalisation et un partage des expériences de projet
- Des capacités concernant les questions transversales
- De meilleurs mécanismes d'échange entre les acteurs
- Un rôle renforcé de l'UE dans l'échange d'information
- Une meilleure complémentarité des actions des EM
- Une capitalisation et un partage des connaissances et des expériences

3.1: Sensibiliser et mobiliser les publics sur les questions liées au développement à échelle européenne.

 Le programme cherchera à favoriser l'ancrage des politiques de développement dans les sociétés européennes, à sensibiliser le public sur les questions liées au développement, et à mobiliser un soutien plus large du public concernant les actions contre la pauvreté et en faveur de relations plus équitables entre les pays développés et en voie de développement.

3.2: Promouvoir l'éducation au développement.

- Le programme soutiendra l'éducation au développement dans le secteur éducatif formel et non formel.
- Le programme cherchera la complémentarité entre ses actions et celles des États membres, en particulier dans le secteur de l'éducation formelle. Une attention particulière sera accordée afin de garantir que les actions qui bénéficient d'une aide soient intégrées aux politiques du développement et de l'éducation, tant au niveau national qu'au niveau européen.

3.3: Favoriser l'élaboration et la complémentarité des politiques.

- Le programme encouragera les processus qui garantissent l'identification, l'analyse et la mise à disposition des leçons apprises et des meilleures pratiques. Il appuiera aussi le renforcement des capacités en soi et la mise en réseau des OSC et des acteurs, pour garantir plus de cohérence et de meilleurs échanges dans ce domaine.
- Des mécanismes seront appuyés, pour permettre l'échange en matière des politiques, des expériences et des pratiques entre les acteurs, y compris les États membres de l'UE. Finalement, le programme appuiera des mesures visant à renforcer le rôle politique de l'UE ainsi que la cohérence et la complémentarité de l'action de l'UE en termes avec les actions des États membres.

4. Allocations proposées pour le Programme thématique

	Allocations proposées 2014-2017	Allocation 2007-2013
Volet 1 : L'accent sur le niveau national : renforcer la contribution des OSC et des AL aux processus de développement et de gouvernance	70-80%	70-80%
Volet 2 : Renforcer les réseaux des OSC et des AL dans le domaine du développement au niveau régional, européen et mondial	5-10%	2-10%
Volet 3 : Initiatives d'éducation au développement et de sensibilisation, favorisant la prise de conscience et la mobilisation des citoyens sur les questions liées au développement	10-15%	14%
Mesures de soutien	3-5%	2%
Réserve	3-5%	0%
TOTAL	100%	100%